

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit mille six cent quarante-huit dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes du Sénat, 2ème Session du 2ème Parlement, pour l'année finissant le 30 juin 1873-74.

8. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas onze mille quatre cent quarante-sept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes de la Chambre des Communes, 3ème Session du 2ème Parlement, pour l'année finissant le 30 juin 1873-74.

9. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Chambre des Communes, additionnel, pour comités, pour l'année finissant le 30 juin 1873-74.

10. *Résolu*. Qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses additionnelles, pour impressions, pour l'année finissant le 30 juin 1873-74.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Hôpitaux de la marine, pour l'année finissant le 30 juin 1873-74.

12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des corps militaires fédéraux à *Manitoba* pour l'année finissant le 30 juin 1873-74.

13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la compagnie de la Baie d'*Ludson*, loyers de caserne pour les corps militaires fédéraux à *Manitoba*, de 1870 au 1er novembre 1873, pour l'année finissant le 30 juin 1873-74.

14. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Police à cheval du *Nord-Ouest*, pour l'année finissant le 30 juin 1873-74.

15. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cent vingt-sept dollars soit accordé à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la construction du chemin de fer intercolonial, pour l'année finissant le 30 juin 1873-74.

16. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des chemins et ponts, pour être distribué comme suit : route de la *Rivière-Rouge*, construction, \$35,000.00, frais de service, \$200,000.00 pour l'année expirant le 30 juin 1873-74.

17. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Maison de Douane, London, pour l'année finissant le 30 juin 1873-74.

18. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent quinze dollars et quatre-vingt-onze centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Bureau de Poste, London pour l'année finissant le 30 juin 1873-74.

19. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices du Bureau de Poste d'*Hamilton*, pour l'année finissant le 30 juin 1873-74.

20. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents dollars, soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Bureau de Poste de Montréal, pour l'année finissant le 30 juin 1873-74.

21. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour loyers, réparations et remplis des édifices publics, pour l'année finissant le 30 juin 1873-74.

22. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de chauffage des édifices à *Ottawa*, pour l'année finissant le 30 juin 1873-74.

23. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des phares, — *Cap Beale Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1873-74.

24. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas vingt-et-un mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des glissoires et estacades — Prolongement de l'estacade de la rivière *Gatineau*, pour l'année finissant le 30 juin 1873-74.